Québec

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
La ministre de la Sécurité publique suppléante

Québec, le 21 janvier 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente vise à donner suite à la question inscrite au Feuilleton du 4 décembre 2019 par le député de Viau, M. Frantz Benjamin, à propos des interpellations policières. Le député désirait notamment connaître le mandat, l'échéancier de travail ainsi que la composition du Comité sectoriel issu du milieu policier sur le profilage racial et social (comité). De plus, M. Benjamin s'interroge à savoir si la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, entendait donner suite à la résolution de la Ville de Montréal et déposer une loi encadrant les interpellations policières.

Tout d'abord, rappelons que de nombreuses initiatives et actions ont été mises de l'avant par le ministère de la Sécurité publique (MSP), afin d'analyser la problématique du profilage et dégager des pistes de solutions. Parmi celles-ci, on note, en 2005, la mise sur pied du comité. Coordonné par le MSP, le comité est composé d'un représentant des organisations suivantes : l'Association des directeurs de police du Québec, les corps de police de niveau 3 à 6, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et le Commissaire à la déontologie policière qui agit, pour sa part, à titre d'observateur.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria, 3e étage
800, rue du Square-Victoria, bureau 3.16
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

Le mandat du comité consiste à :

- doter le milieu policier d'une définition-cadre permettant une compréhension uniformisé;
- documenter la problématique et identifier des indicateurs de profilage;
- élaborer des stratégies de prévention, de sensibilisation et de suivi du profilage adaptables aux particularités du milieu desservi par chacun des corps de police;
- participer au suivi de la mise en place des mesures de la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion « Ensemble nous sommes le Québec – 2016-2021 » qui visent notamment la prévention de la discrimination et du profilage racial et social dans les corps de police. Il est à noter que cette stratégie est sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
- constituer une plate-forme d'échange de bonnes pratiques et de réseautage pour le milieu policier;
- faire connaître les meilleures pratiques liées aux stratégies de prévention, de sensibilisation et de suivi du profilage racial et social qui puissent être adaptées aux particularités de chaque milieu desservi par les corps de police;
- favoriser la collaboration policière, par l'échange, dans l'élaboration de leurs politiques et orientations internes en matière de profilage racial et social;
- développer une expertise;
- conseiller le MSP en la matière.

Le comité mène des travaux en continu. Il travaille présentement sur l'élaboration d'un guide, au bénéfice des organisations policières, en matière de prévention, de détection et d'intervention concernant le profilage racial et social. Ce dernier a pour objectif de mieux outiller les organisations policières face à ce phénomène.

En plus des travaux menés par le comité, et bien qu'elles ne fassent pas l'objet d'une couverture médiatique, de nombreuses initiatives sont prises par les différents corps de police et l'ENPQ afin de mieux outiller les policiers face au profilage racial et social.

Par ailleurs, le 26 septembre 2019, une consultation de 10 organismes de la société civile s'est tenue, dans une perspective d'informer davantage les corps de police en la matière. Cette consultation a notamment permis le partage de certaines pistes quant aux mesures à adopter pour prévenir, détecter et intervenir à l'égard du phénomène du profilage racial et social. Le MSP analyse présentement les suites qu'il donnera à cet exercice afin de poursuivre les réflexions amorcées, de concert avec les organismes civils. Enfin, le MSP prévoit, en collaboration avec l'ENPQ, organiser un séminaire sur la prévention du profilage racial et social au printemps 2020 qui répondrait à l'un des engagements issus de la stratégie d'action.

... 3

En octobre 2019, le *Rapport indépendant sur l'analyse des données d'interpellations policières*, rédigé par un groupe d'experts indépendants mandaté par le SPVM, a été déposé. Celui-ci concluait notamment à la présence de biais systématiques et organisationnels qui se traduisent par une interpellation plus importante des gens issus de minorités ethniques. Les constats de ce rapport sont sérieux et nécessitent que des actions concrètes soient prises.

En ce sens, le SPVM s'est engagé à mettre en œuvre une politique sur les interpellations policières. Cette dernière sera effective en mars 2020 et permettra de baliser les pratiques d'interpellation en conciliant les besoins opérationnels du service de police et les préoccupations des citoyens. Le SPVM soutient que cette politique s'attaquera de front aux biais systémiques organisationnels. Rappelons qu'en aucun cas, le rapport ne remet en question le professionnalisme ou l'intégrité des policiers.

Mentionnons que le SPVM a annoncé une série d'autres mesures visant à s'attaquer aux disparités évoquées par le rapport du groupe d'experts, notamment en matière de formation continue. Nous sommes confiants que le SPVM saura agir rapidement, concrètement et en toute transparence afin de s'attaquer aux problèmes de disparités dans les interpellations policières.

De plus, le MSP procèdera, au cours de l'année 2020, à l'élaboration d'une pratique policière visant à donner les balises requises au sujet des interpellations policières.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous informer que la question des interpellations policières constituera également l'un des sujets qui sera abordé dans le cadre de la réflexion sur la réalité policière au Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Sécurité publique suppléante,

Andrée Laforest